

**AMOEBBA INFORME DE LA TENUE DU SECOND GROUPE DE TRAVAIL  
EUROPEEN SUR SON DOSSIER REGLEMENTAIRE**

**Lyon (France), le 23 janvier 2018 - AMOEBA (FR0011051598 - AMEBA)**, producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau et les plaies humaines, informe aujourd'hui que le second groupe de travail sur les microorganismes (Working Group – Microorganisms) s'est tenu les 17 et 18 janvier 2018 dans le cadre de la revue collective du dossier réglementaire par les Etats Membres pour l'évaluation de la substance active du biocide BIOMEBA, *Willaertia magna C2c Maky*.

Cette session fait suite au premier groupe de travail du 8 septembre 2017, dans le prolongement duquel la société AMOEBA avait pu soumettre 10 nouvelles études.

AMOEBBA, représentée par Fabrice PLASSON (Président Directeur Général) accompagné d'un professeur expert en interactions amibes-microorganismes, a pu de nouveau s'exprimer sur l'ensemble des points du dossier non encore clôturés lors de ces deux journées.

L'opinion définitive du Comité des Produits Biocides sur l'évaluation du dossier de la substance active sera rendue fin avril 2018.



#### **A propos d'AMOEBBA :**

Le groupe AMOEBBA ambitionne de devenir le leader mondial du traitement du risque bactérien dans l'eau et les plaies humaines. Nos solutions sont une alternative aux produits chimiques largement utilisés dans le secteur des eaux de refroidissement et le traitement des plaies. Sur les marchés mondiaux des biocides chimiques et des produits du traitement des plaies estimés respectivement à 21 Md€<sup>(1)</sup>, et 15,2Md€<sup>(2)</sup>, AMOEBBA se concentre aujourd'hui sur le segment des tours aéroréfrigérantes industrielles (TAR) évalué à 1,7 Md€<sup>(3)</sup> pour les biocides chimiques et sur le traitement des plaies chroniques aux Etats-Unis évalué à 751 millions d'euros<sup>(4)</sup>. L'utilisation de *Willaertia magna C2c Maky*, dans le domaine de la santé humaine, sera soumise à l'approbation de la FDA (Food and Drug Administration) aux Etats-Unis. BIOMEBA, le biocide biologique d'AMOEBBA pour le traitement de l'eau, n'a pas encore obtenu d'autorisation de mise sur le marché aux USA, en Europe et au Canada ; AMOEBBA est engagée dans les démarches réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations de mise sur le marché dans ces territoires pour une utilisation du BIOMEBA dans les systèmes de refroidissement de l'eau. Basée à Chassieu (Lyon, France), AMOEBBA est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris et a intégré l'indice CAC® Small le 21 septembre 2015. Pour plus information : [www.amoeba-biocide.com](http://www.amoeba-biocide.com).

(1) : Sources combinées par Amoéba venant des traiteurs d'eau, de Freedonia, d'Eurostat et MarketsandMarkets

(2) : [marketsandmarkets.com](http://marketsandmarkets.com), "Wound Care Market by Product, Wound Type, End User - Global Forecast to 2021," 2016

(3) : Données Amoéba combinées à partir des sources : DRIRE 2013, Eurostat, ARHIA 2013

(4) : BCC Research, "Markets for Advanced Wound Management Technologies," Wellesley, MA, 2017

#### **Contacts :**

##### **Amoéba**

Nathalie COMBROUSSE  
Responsable Marketing Communication  
04 81 09 18 15  
[nathalie.combrousse@amoeba-biocide.com](mailto:nathalie.combrousse@amoeba-biocide.com)

##### **Actifin**

Ghislaine GASPARETTO  
Communication financière  
01 56 88 11 11  
[ggasparetto@actifin.fr](mailto:ggasparetto@actifin.fr)